



Acompte encaissé pas de nouvelle de la société

Par **ZENE93**, le **27/10/2010 à 14:10**

Bonjour,rnrnJ'ai passé commande de volets roulants à une jeune entreprise, celle ci a empoché l'acompte de 1355 euros et depuis la société est injoignable (boîte vocales saturées sur 2 portables et une ligne fixe), les bureaux sont fermés, non réponse aux mails et à un courrier de mise en demeure (en rar). J'ai même pris contact avec leur fournisseur qui est aussi en litige et a bloqué leur compte. Cette société n'a pas commandé les volets et savaient donc au moment de la commande qu'elle ne pourrait honorer la prestation. J'ai retrouvé sur un forum d'autres clients abusés ...la société, à ce jour, n'a pas de procédure de redressement ou liquidation judiciaire déclarée ...rnrnQuels sont les recours les plus rapide pour tenter de récupérer mon argent.rnrnCordialement

Par **mimi493**, le **27/10/2010 à 14:14**

Contactez la DGCCRFEnvoi d'une LRAR exigeant la réalisation de la prestation ou le remboursement.rnSi pas de réponse, vous l'assignez au TI

Par **ZENE93**, le **27/10/2010 à 14:24**

Merci pour la réponse, j'ai fait la mise en demeure en RAR, je compte déposer une déclaration au greffe du TI. Le problème c'est que ma plainte ne sera étudiée qu'en février, qu'entre temps, la société sera surement en liquidation judiciaire donc à priori, le TI ne sera plus

compétent mais le tribunal de commerce et n'étant pas un créancier prioritaire, je risque de ne jamais revoir mon argent. Pour moi, il y a de l'escroquerie car la société savait au moment où ils m'ont fait la proposition et empocher mon argent qu'il ne pourrait l'honorer. N'y a til pas une autre procédure + rapide ? rnd'avance merci